

PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 10/02/2025

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 26 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Parti à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Parti à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		

	Titulaire	SAGE	M.THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE	M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Héléne		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

La condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT est remplie, la séance est ouverte.

Ordre du jour :

1. Composition du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin
2. Désignation d'un délégué à la protection des données
3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4. Renouvellement de l'adhésion à l'association Aqu'rie pour l'année 2025
5. Gratification de stage (période de lupus de 2 mois)
6. Proposition de création de poste : Direction des services techniques
7. Proposition de création de poste : Animateur du SAGE des Deux Morin
8. Proposition de création de poste : Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau
9. Proposition de création de poste : Chef de projet milieux aquatiques
10. Proposition d'accueillir une personne en alternance
11. Déménagement du siège du SMAGE des 2 Morin et création d'une antenne

Proposition de modification de l'ordre du jour :

Augmentation du nombre de membres au sein du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin

Le Président propose de rajouter un point à l'ordre du jour afin d'augmenter le nombre de membres au sein du bureau syndical.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ L'assemblée valide la modification de l'ordre du jour.



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préserveons nos rivières et notre territoire

L'ordre du jour est donc le suivant :

0. Augmentation du nombre de membres au sein du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin
1. Composition du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin
2. Désignation d'un délégué à la protection des données
3. Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et Débat d'Orientation Budgétaire 2025
4. Renouvellement de l'adhésion à l'association Aquif'Brie pour l'année 2025
5. Gratification de stage (période de lupus de 2 mois)
6. Proposition de création de poste : Direction des services techniques
7. Proposition de création de poste : Animateur du SAGE des Deux Morin
8. Proposition de création de poste : Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau
9. Proposition de création de poste : Chef de projet milieux aquatiques
10. Proposition d'accueillir une personne en alternance
11. Déménagement du siège du SMAGE des 2 Morin et création d'une antenne

AFFAIRE GÉNÉRALES :

0. Augmentation du nombre de membres au sein du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin

Après l'exposé du Président, il est proposé d'augmenter le nombre des membres du bureau syndical à 17 membres.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ La composition actuelle du bureau syndical est validée.

1. Composition du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin : Délibération n° 2025-03

Le secrétaire est M. FOURNIER Pascal (Art L.2121-15 du CGCT) et les assesseurs sont Mme TÉMOIN-HADEY Marie-Noëlle et M. MOREL Frédéric.

M. DE VESTELE rappelle qu'en application des articles L 5211-1 et L5211-2, L 2122-4 et 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du bureau syndical sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du comité syndical. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

M. DE VESTELE fait l'appel à candidature pour le poste de secrétaire au sein du bureau syndical, les candidats sont :
- M. FOURNIER Pascal se présente (adjoint à la commune de Coulommiers).

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	Vingt-six (26)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. FOURNIER Pascal	Vingt-six (26)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	treize (14)		



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préserveons nos rivières et notre territoire

M. FOURNIER Pascal est élu secrétaire au sein du bureau syndical à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

M. DE VESTELE fait l'appel à candidature pour le poste de secrétaire au sein du bureau syndical, les candidats sont :
- M. SARAZIN Régis se présente (maire de Nanteuil-les-Meaux et Vice-Président de l'ETPB Seine-Grands-Lacs).

Les assesseurs font le tour avec l'urne. Chaque délégué, remet dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc fermé. Après le vote du dernier délégué, il est immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

PREMIER TOUR DE SCRUTIN			
Nombres de bulletin dans l'urne	Vingt-six (26)	Candidats	Nombres de voix
Bulletins blancs	zéro (0)	M. SARAZIN Régis	Vingt-six (26)
Bulletins litigieux/nuls	zéro (0)		
Suffrages non exprimés	zéro (0)		
Majorité absolue	treize (14)		

M. SARAZIN Régis est élu secrétaire au sein du bureau syndical à la majorité absolue et est immédiatement installé. Il remercie l'assemblée.

A l'issue des votes, la composition du bureau syndical est la suivante :

CC des Deux Morin	Président - M. DE VESTELE Philippe	CC des Deux Morin	Mme RAIMBOURG Claude
CA Val d'Europe Agglomération	1 ^{ème} VP : M. VERDELLET Fernand	CA Coulommiers Pays de Brie	M. VAUDESCAL Jean-Louis
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	2 ^{ème} VP : M. LAHAYE José	CC du Provinois	M. HANNETON Alain
CA Coulommiers Pays de Brie	3 ^{ème} VP : M. SAGNES Jean-Michel	CC de la Brie Champenoise	M. GARCIA Juan
CA Coulommiers Pays de Brie	4 ^{ème} VP : M. MUSART Jean-Luc	CC des Paysages de Champagne	M. LOMBARD Maurice
CC des Deux Morin	5 ^{ème} VP : M. ROUSSEAU Michaël	CA d'Epervay	M. LHEUREUX Christian
CC des Paysages de Champagne	6 ^{ème} VP : M. LOMBARD Maurice	CA de la Région de Château Thierry	M. MOROY Alain
CC des Deux Morin	Secrétaire : M. FOURNIER Pascal	CA Pays de Meaux	M. SARAZIN Régis
CA Coulommiers Pays de Brie	Mme TÉMOIN – HADEY Marie-Noëlle		

2. Désignation d'un délégué à la protection des données : Délibération n° 2025-04

Le SMAGE des 2 Morin doit désigner un délégué à la protection des données (DPO) conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Le DPO est le chef d'orchestre de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr/fr/devenir-delegue-la-protection-des-donnees>

Monsieur FOURNIER se présente en tant que délégué à la protection des données du SMAGE des 2 Morin.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ Monsieur FOURNIER est nommé comme délégué à la protection des données du SMAGE des 2 Morin

AFFAIRES FINANCIÈRES

3. Rapport d'orientation budgétaire 2024 et débat d'Orientation Budgétaire 2025 : délibération n° 2025-05

Le rapport budgétaire est un bilan de la situation financière du SMAGE des 2 Morin qui dresse les dépenses réalisées et les recettes perçues par rapport au budget prévisionnel de l'année écoulée. Vous trouverez ci-dessous le rapport pour l'année 2024.

• **RAPPORT BUDGÉTAIRE 2024**

Pour 2024, le montant des charges du personnel (chapitre 012) avait été estimé à 448 000€, pour une équipe de 8 personnes à temps complet, 3 personnes à temps non complet (0.5 ETP et mis à disposition).

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2024		
Poste	Temps de travail	Statuts
Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Temps complet	Fonctionnaire
Chargée de communication	Temps incomplet	Contractuelle
Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
Animatrice milieux aquatiques (remplacement congés maternité)	Temps complet	Contractuelle
Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel
Agent administratif	Temps complet	Contractuelle
Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps incomplet	Contractuel
Chargé de missions du PEP	Temps complet	Contractuel
Responsable du pôle GEMAPI – Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle

• **Rappel des dépenses du chapitre 012 sur les 3 dernières années :**

Sur l'année 2024 les effectifs du SMAGE des 2 Morin ont connu divers mouvements de personnel :

- En février le recrutement d'un agent administratif ;
- En juillet le départ d'un technicien de milieux aquatiques et zones humides ;
- En octobre l'arrivée d'un animateur milieux aquatiques en octobre (en prévision d'un remplacement de congé maternité) ;
- En novembre 2024, l'arrivée d'un chargé de communication à temps partiel.

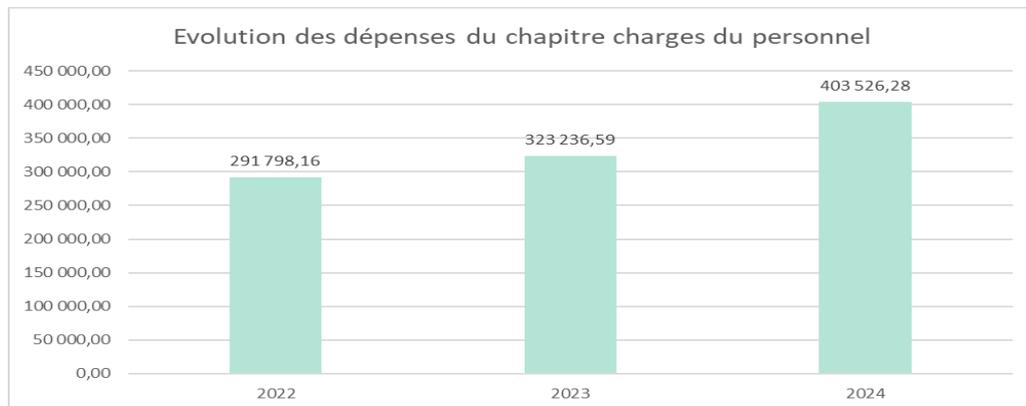
En conséquence l'effectif du syndicat est passé de 8 à 10 agents en 2024. L'augmentation des charges du personnel est de 24%.

Afin de poursuivre la dynamique de structuration et de développement des services du SMAGE des 2 Morin, un renforcement important des équipes du SMAGE des 2 Morin est prévu sur l'année 2025 en cohérence avec la mise en œuvre du PPI 2024-2030 adopté en date du 10/12/2024.



SMAGE
des 2 Morin

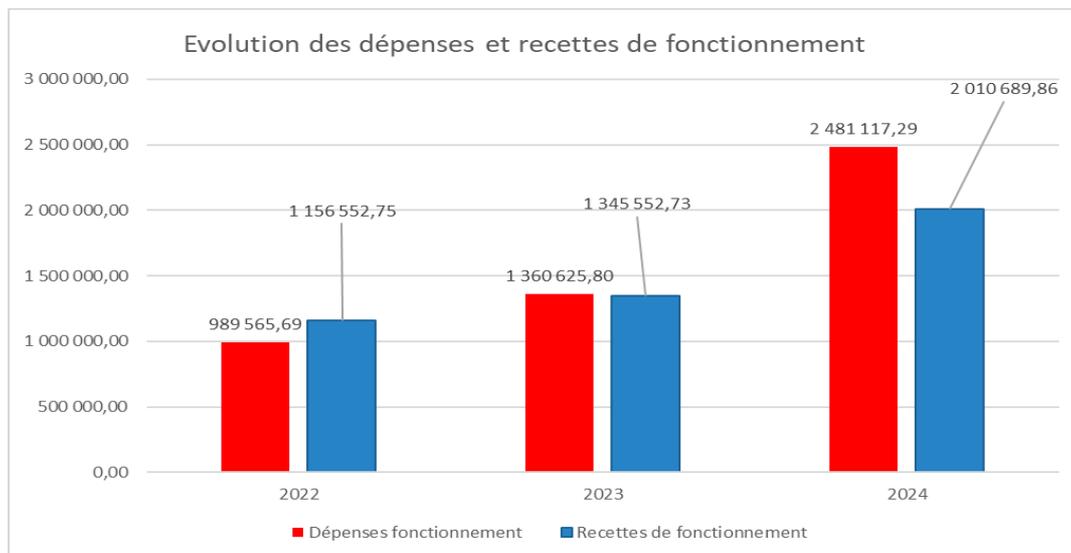
ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservez nos rivières et notre territoire



	Budget	Réalisations
2022	340 774.00€	291 873.16€
2023	383 867.11€	323 271.59€
2024	442 760.00€	403 526.28€

- [Rappel des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les 3 dernières années :](#)

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2022	989 565,69€	1 156 552,75€	191 509,57€	77 517,93€
2023	1 360 417,44€	1 343 187,05€	237 102,40€	204 329,29€
2024	2 481 117,29€	2 010 689,86€	727 335,17€	574 098,17€

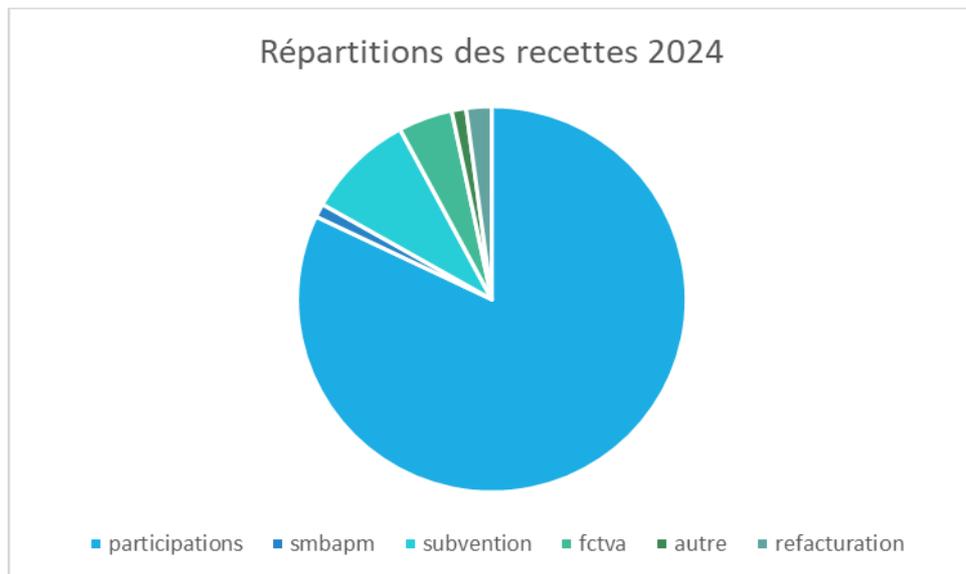


ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

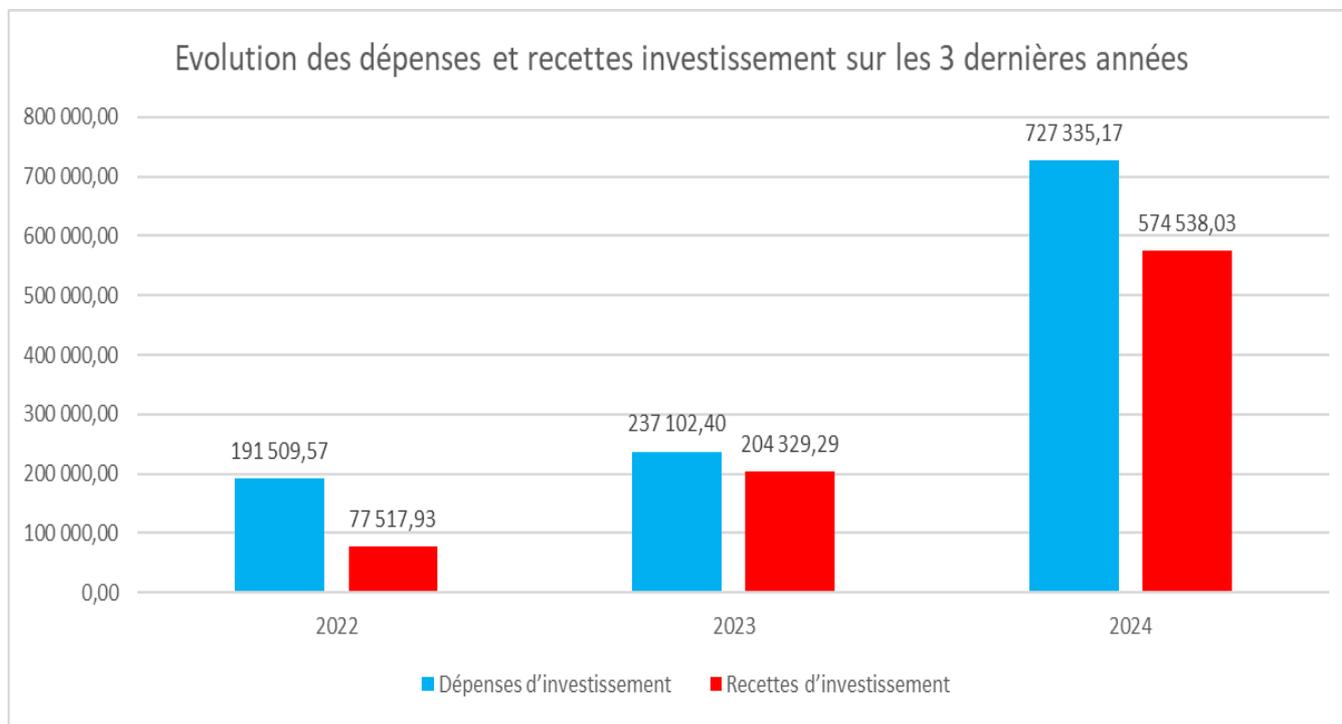
Sur l'année de 2024, le SMAGE des 2 Morin a augmenté ses dépenses de fonctionnement de 82%. Ces dépenses sont essentiellement dans le chapitre 011 charge à caractère générale avec l'avancement des opérations en cours dont les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

Programme d'entretien et désembâclement	797 278.23€
Intervention d'urgence (crués 2024)	243 795.71€
Opérations de maîtrise d'œuvre (part non subventionnable)	124 232.47€
Travaux d'extraction de sédiment à Esbly	265 119.00€
Assistance à maîtrise d'ouvrage	173 904.58€
Etude hydrologique et hydraulique	220 339,43€

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 49% sur 2024. Les recettes du SMAGE des 2 Morin sont les participations des intercommunalités membres, les subventions de fonctionnement, le FCTVA.



Sources des recettes de fonctionnement		
Participation des intercommunalités	1 650 000	82.06%
Convention Syndical Aval Petit Morin	22 853.11	1.14%
Subventions	180 426.52	8.97%
FCTVA	90 649.39	4.51%
Autres	24 154.84	1.20%
Refacturation	42 606.00	2.12%
Total	2 010 689.86	100%



En investissement, l'augmentation entre 2023 et 2024 est de 206%, cela est due à la poursuite des opérations engagées et au démarrage de nouvelles opérations. Sur l'année 2024, les méthodes de travail ont été repensées pour répondre encore plus aux problématiques existantes sur le territoire :

- L'intégralité des plannings des opérations de maîtrise d'œuvre de travaux ont été optimisés tout en conciliant les périodes d'intervention réglementaire.
- Les opérations de maîtrise d'œuvre sont composées en trois étapes permettant d'engager des travaux à court terme :
 - o Propriété 1 : les travaux d'urgence à engager pour traiter les problématiques sur les parcelles publiques (sans besoin de Déclaration d'Intérêt Général et Dossier Loi sur l'Eau),
 - o Propriété 2 : les travaux à moyen terme sur les parcelles privées qui nécessitent une DIG ;
 - o Propriété 3 : les travaux à plus long terme sur les parcelles privées qui nécessitent une DIG et soumis à un DLE.

• **ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025**

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet d'identifier les actions à engager sur l'année suivante et ainsi flécher les dépenses et les recettes prévisionnelles. L'objectif est de discuter sur les actions proposées afin d'établir le budget en conséquence. Pour information, le DOB ne prend pas en compte les reports existants qui seront intégrés dans le budget.

Pour 2025, le montant des charges du personnel (chapitre 012) est estimé à 770 000€, pour une équipe de 15 personnes à temps complet, 3 personnes à temps non complet (0.5 ETP et mis à disposition).

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2025		
Poste	Temps de travail	Statuts
Direction des services	Temps complet	Fonctionnaire
Chargée de communication	Temps incomplet	Contractuelle
Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
Animatrice milieux aquatiques (remplacement congés maternité)	Temps complet	Contractuelle
Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel
Agent administratif	Temps complet	Contractuelle
Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps incomplet	Contractuel
Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle
Chef de projet aménagement bassin versant et ruissellement aval	Temps complet	Vacant
Animation PEP/PAPI	Temps complet	Vacant
Agent administratif et comptable	Temps complet	Vacant
Technique de rivière (amont)	Temps complet	Vacant
Chef de projet zones humides	Temps complet	Vacant
Direction des services technique	Temps complet	Création
Animation du SAGE 2 Morin	Temps complet	Création
Chef de projet milieux aquatiques (aval)	Temps complet	Création
Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau (aval)	Temps complet	Création

Le bureau syndical propose un développement des services progressif visant l'objectif de 20 personnes d'ici 2030. Pour y parvenir, il est proposé de créer 4 postes dans la partie ressource humaine (ci-dessous).

Les orientations budgétaires ont été élaborées en recensant toutes les actions (travaux, études, entretiens de rivière, désembâclement, prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques, volet communication, ressources humaines, équipements, etc.) prévues pour l'année 2025. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2030 permet de planifier les opérations engagées et à lancer dans les prochaines années afin de traiter les enjeux du territoire sur la compétence SAGE et GEMAPI.

Tableau synthèse financière

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	Total
INVESTISSEMENT GEMAPI	1 369 075	11 158 989	17 590 761	16 546 487	8 512 389	6 133 693	665 000	61 976 394
ENTRETIEN	899 401	1 257 638	1 350 000	1 370 000	1 390 000	1 410 000	1 430 000	9 107 039
VOLET FONCIER	0	386 800	810 000	760 400	0	0	0	1 957 200
ETUDES GEMAPI	92 373	458 920	157 000	386 600	157 000	40 000	40 000	3 289 093
ETUDES SAGE	244 711	1 367 265	738 318	633 667	276 667	60 000	60 000	3 380 628
TOTAL	2 605 560	14 629 612	20 646 080	19 697 154	10 336 055	7 643 693	2 195 000	77 753 154

Le tableau du PPI 2024-2030 qui sert de document de base pour les orientations budgétaires pour l'année 2025 est annexé à ce document. A noter que les montants indiqués dans le tableau détaillé du PPI sont en hors taxes (HT).

Pour l'année 2025, un volet foncier a été ajouté pour engager une stratégie foncière concertée permettant de mener à bien les travaux résultant des opérations de maître d'œuvre. De plus, le recours à l'emprunt sera engagé sur l'année 2025 avec l'appui du cabinet STRATORIAL.

Les cotisations des intercommunalités membres ont été adoptées lors du comité syndical du 14/10/2024 et sont les suivantes :

SMAGE 2 MORIN	2025				
	Montant des cotisations SMAGE 2 Morin	416 500,00		2 250 000,00	
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	Total
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	159 477,85	50,23%	1 130 088,64	1 289 566,49
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	46 981,20	18,36%	413 052,95	460 034,15
CC des Deux Morin	20,06%	83 549,90	16,51%	371 471,79	455 021,69
CC du Provinois	5,52%	22 990,80	3,93%	88 410,86	111 401,66
CA du Pays de Meaux	0,00%	0,00	3,17%	71 353,69	71 353,69
CC Val Briard	0,82%	3 415,30	0,78%	17 530,06	20 945,36
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	36 943,55	5,96%	134 057,80	171 001,35
CC de la Brie Champenoise	6,81%	28 363,65	1,07%	24 034,23	52 397,88
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	11 078,90	0,00%	0,00	11 078,90
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	10 037,65	0,00%	0,00	10 037,65
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	5 622,75	0,00%	0,00	5 622,75
CC du Sud Marnais	1,10%	4 581,50	0,00%	0,00	4 581,50
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	3 456,95	0,00%	0,00	3 456,95
TOTAL	100,00%	416 500,00	100,00%	2 250 000,00	2 666 500,00

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 sont adoptés.

4. Renouvellement de l'adhésion à l'association AQUI'Brie pour l'année 2025 : Délibération n° 2025-06

AQUI' Brie est une association fondée pour porter une vision et une gestion patrimoniale de la nappe du Champigny.

- améliore les connaissances sur le Champigny et ses relations avec la nappe superficielle du Brie et celle de l'Yprésien, plus profonde.
- partage le diagnostic et les enjeux pour orienter les actions et éclairer l'évaluation des politiques publiques de préservation du Champigny.
- porte des actions de protection de la nappe auprès de publics agricoles et non agricoles,
- participe aux démarches dites AAC dans le cadre de la protection des captages Grenelle et prioritaires SDAGE.

La partie sud du territoire du SMAGE avec l'Aubetin est incluse dans le périmètre d'action d'AQUI'Brie.

AQUI'Brie participe activement aux opérations portées par le SMAGE des 2 Morin. Le bureau syndical propose de renouveler son adhésion à l'association AQUI'Brie pour l'année 2025 pour un montant de 4180€.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ Le renouvellement de l'adhésion à l'association AQUI'Brie pour l'année 2025 a été validé.



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservez nos rivières et notre territoire

5. Gratification de stage (période de plus de 2 mois) : Délibération n° 2025-07

Il est proposé de prendre une délibération permettant d'accueillir une personne en stage pour une période de plus de 2 mois contre une gratification.

M ROUSSEAU expose à l'assemblée les éléments financiers sur la gratification :

Le taux horaire de la gratification est égal au minimum à 4,35 € par heure de stage, correspondant à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale (soit 29 € x 0,15).

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La gratification de stage a été validée.

RESSOURCES HUMAINES

M. RROUSSEAU Michael expose à l'assemblée les créations de postes nécessaires :

6. Création de poste : Direction des Services Techniques : Délibération n° 2025-08

Il est proposé de créer un poste de Direction des services techniques en catégorie A dans la filière technique.

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La création de poste d'un Directeur des services techniques a été validée.

7. Création de poste : Animation du SAGE des Deux Morin : Délibération n° 2025-09

Il est proposé de créer un poste pour l'animation du SAGE des 2 Morin dans la filière administrative (en catégorie A et B) et dans la filière technique (en catégorie A et B) selon les profils.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La création du poste d'animateur de la CLE du SAGE des 2 Morin a été validée.

8. Création de poste : Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau : Délibération n° 2025-10

Il est proposé de créer un poste de chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau dans la filière technique (en catégorie A et B).

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La création du poste d'un chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau a été validée.

9. Création de poste : Chef de projet milieux aquatiques : Délibération n° 2025-11

Il est proposé de créer un poste de chef de projet milieux aquatique dans la filière technique (en catégorie A et B).

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La création d'un poste de chef de projet milieux aquatiques a été validée.

10. Proposition d'accueillir une personne en alternance : Délibération n° 2025-12

Lors du comité syndical, il sera proposé de prendre une délibération permettant d'accueillir une personne en alternance.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ La proposition d'accueillir une personne en alternance a été validée.





ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

11. Déménagement du siège du SMAGE des 2 Morin et création d'une antenne : Délibération n° 2025-13

Actuellement, le SMAGE des 2 Morin est hébergé à la Maison France Service de la Ferté-Gaucher dont la capacité d'accueil ne répond pas aux besoins de développement des services du SMAGE. La commune de la Ferté-Gaucher propose au SMAGE des 2 Morin d'installer le siège et les services du SMAGE des 2 Morin dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie dont elle est propriétaire avec une capacité d'accueil de 24 personnes.

En complément, le bureau syndical propose la création d'une antenne technique sur l'aval du territoire sur Val d'Europe Agglomération pour être plus attractif dans le recrutement des profils techniques.

Cette organisation permettra de mailler le territoire avec la présence de l'équipe technique du SMAGE des 2 Morin aussi bien en amont du bassin versant qu'en aval.

Il est proposé d'accepter la proposition de la commune de la Ferté-Gaucher et de créer une antenne technique sur l'aval du territoire.

Il est procédé au vote : soit 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE, 22 POUR.

M. DENIS Max et M. MOREL Frédéric s'abstiennent.

→ La proposition d'installer les services du dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie et la création d'une antenne technique à l'aval (Esbly) ont été validées.

La séance est levée à 20h00

Secrétaire de séance

Michael ROUSSEAU

Le Président SMAGE 2 Morin



Philippe DE VESTELE





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-03

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

1. Composition du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin : Délibération n° 2025-03

CC des Deux Morin	Président - M. DE VESTELE Philippe	CC des Deux Morin	Mme RAIMBOURG Claude
CA Val d'Europe Agglomération	1 ^{ème} VP : M. VERDELLET Fernand	CA Coulommiers Pays de Brie	M. VAUDESCAL Jean-Louis
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	2 ^{ème} VP : M. LAHAYE José	CA Val d'Europe Agglomération	M. VERDELLET Fernand
CA Coulommiers Pays de Brie	3 ^{ème} VP : M. SAGNES Jean-Michel	CC du Provinois	M. HANNETON Alain
CA Coulommiers Pays de Brie	4 ^{ème} VP : M. MUSART Jean-Luc	CC de la Brie Champenoise	M. GARCIA Juan
CC des Deux Morin	5 ^{ème} VP : M. ROUSSEAU Michaël	CC des Paysages de Champagne	M. LOMBARD Maurice
CC des Paysages de Champagne	6 ^{ème} VP : M. LOMBARD Maurice	CA d'Épernay	M. LHEUREUX Christian
CC des Deux Morin	Secrétaire : M. FOURNIER Pascale	CA de la Région de Château Thierry	M. MOROY Alain
CA Coulommiers Pays de Brie	Mme TÉMOIN – HADEY Marie-Noëlle	CA Pays de Meaux	M. SARAZIN Régis

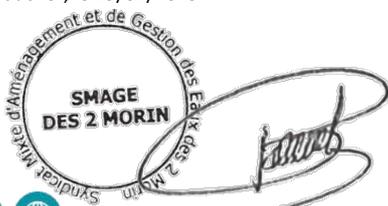
La composition actuelle du bureau syndical est mise au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ La composition actuelle du bureau syndical est validée : délibération n° 2025-03

Date de publication : 19/02/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 19/02/2025
Affiché le 19/02/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_03-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-03

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Héléne		Mme CHABANE Stéphanie		Mme GALLAND Mathilde		
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

1. Composition du bureau syndical du SMAGE des 2 Morin : Délibération n° 2025-03

CC des Deux Morin	Président - M. DE VESTELE Philippe	CC des Deux Morin	Mme RAIMBOURG Claude
CA Val d'Europe Agglomération	1 ^{ème} VP : M. VERDELLET Fernand	CA Coulommiers Pays de Brie	M. VAUDESCAL Jean-Louis
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	2 ^{ème} VP : M. LAHAYE José	CA Val d'Europe Agglomération	M. VERDELLET Fernand
CA Coulommiers Pays de Brie	3 ^{ème} VP : M. SAGNES Jean-Michel	CC du Provinois	M. HANNETON Alain
CA Coulommiers Pays de Brie	4 ^{ème} VP : M. MUSART Jean-Luc	CC de la Brie Champenoise	M. GARCIA Juan
CC des Deux Morin	5 ^{ème} VP : M. ROUSSEAU Michaël	CC des Paysages de Champagne	M. LOMBARD Maurice
CC des Paysages de Champagne	6 ^{ème} VP : M. LOMBARD Maurice	CA d'Épernay	M. LHEUREUX Christian
CC des Deux Morin	Secrétaire : M. FOURNIER Pascale	CA de la Région de Château Thierry	M. MOROY Alain
CA Coulommiers Pays de Brie	Mme TÉMOIN – HADEY Marie-Noëlle	CA Pays de Meaux	M. SARAZIN Régis

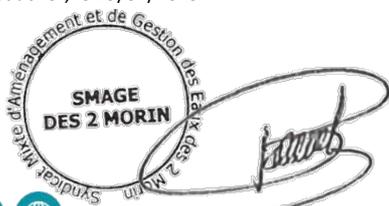
La composition actuelle du bureau syndical est mise au vote.

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ La composition actuelle du bureau syndical est validée : délibération n° 2025-03

Date de publication : 19/02/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 19/02/2025
Affiché le 19/02/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-04

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_04-DE



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

2. Désignation d'un délégué à la protection des données : Délibération n° 2025-04

Le SMAGE des 2 Morin doit désigner un délégué à la protection des données (DPO) conformément au règlement européen sur la protection des données (RGPD). Le DPO est le chef d'orchestre de la conformité en matière de protection des données au sein de son organisme, pour en savoir plus : <https://www.cnil.fr/fr/devenir-delegue-la-protection-des-donnees>

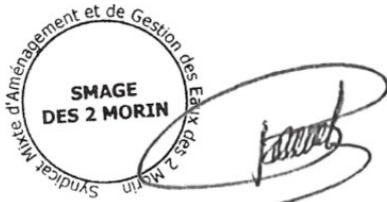
Monsieur FOURNIER se présente en tant que délégué à la protection des données du SMAGE des 2 Morin.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ Monsieur FOURNIER est nommé comme délégué à la protection des données du SMAGE des 2 Morin : délibération n° 2025-04

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-05

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

3. Rapport d'orientation budgétaire 2024 et débat d'Orientation Budgétaire 2025 : délibération n° 2025-05

CONSIDERANT L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRE », publiée au journal officiel du 8 août 2015 a voulu accentuer l'information des délégués. Aussi, dorénavant, le DOB s'effectue sur la base d'un rapport élaboré par le président sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés, l'évolution des taux de fiscalité locale ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. L'information est même renforcée dans les communes de plus de 10 000 habitants puisque le rapport d'orientations budgétaires (ROB) doit, en outre, comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses (analyse prospective) et des effectifs ainsi que préciser notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel.

CONSIDERANT qu'il résulte désormais des articles L 2312-1 et D 2312-3 du Code General des Collectivités Territoriales, que le DOB doit faire l'objet d'un rapport sur lequel s'appuie le débat d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que l'obligation de transmission du rapport au représentant de l'Etat s'applique à l'ensemble des collectivités, y compris les communes dont le nombre d'habitants est compris entre 3 500 et 10 000 habitants (L. 2312-1),
CONSIDERANT également qu'il doit être pris acte du débat d'orientation budgétaire et du rapport y afférent par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, comme en disposent les articles L.2312-1, L. 3312-1 et L. 4312--1 du Code General des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport des orientations budgétaires 2025, présenté ci-après :

Le rapport budgétaire est un bilan de la situation financière du syndicat qui dresse les dépenses réalisées et les recettes perçues par rapport au budget prévisionnel de l'année écoulée. Vous trouverez ci-dessous le rapport pour l'année 2025

- RAPPORT BUDGÉTAIRE 2024**

Pour 2024, le montant des charges du personnel (chapitre 012) avait été estimé à 448 000€, pour une équipe de 8 personnes à temps complet, 3 personnes à temps non complet (0.5 ETP et mis à disposition).

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2024		
Poste	Temps de travail	Statuts
Responsable des services / Animatrice SAGE 2 Morin	Temps complet	Fonctionnaire
Chargée de communication	Temps incomplet	Contractuelle
Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités
Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
Animatrice milieux aquatiques (remplacement congés maternité)	Temps complet	Contractuelle
Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel
Agent administratif	Temps complet	Contractuelle



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps incomplet	Contractuel
Chargé de missions du PEP	Temps complet	Contractuel
Responsable du pôle GEMAPI – Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle

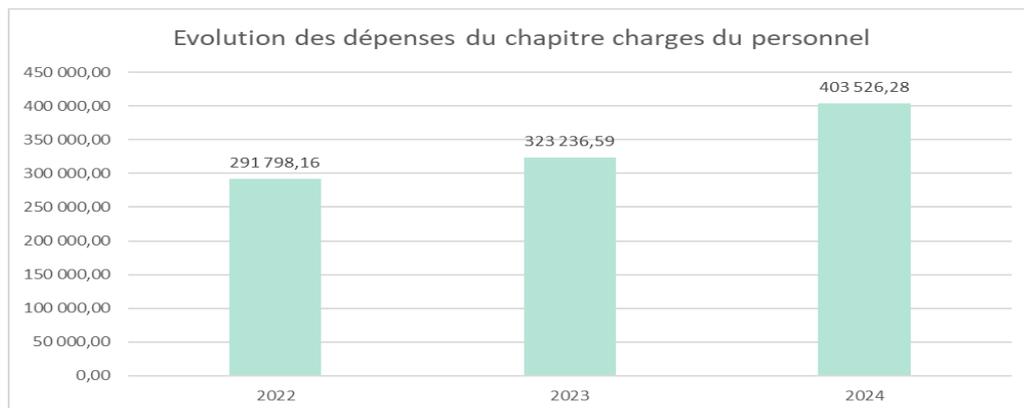
● Rappel des dépenses du chapitre 012 sur les 3 dernières années :

Sur l'année 2024 les effectifs du SMAGE des 2 Morin ont connu divers mouvements de personnel :

- En février le recrutement d'un agent administratif ;
- En juillet le départ d'un technicien de milieux aquatiques et zones humides ;
- En octobre l'arrivée d'un animateur milieux aquatiques en octobre (en prévision d'un remplacement de congé maternité) ;
- En novembre 2024, l'arrivée d'un chargé de communication à temps partiel.

En conséquence l'effectif du syndicat est passé de 8 à 10 agents en 2024. L'augmentation des charges du personnel est de 24%.

Afin de poursuivre la dynamique de structuration et de développement des services du SMAGE des 2 Morin, un renforcement important des équipes du SMAGE des 2 Morin est prévu sur l'année 2025 en cohérence avec la mise en œuvre du PPI 2024-2030 adopté en date du 10/12/2024.



	Budget	Réalisations
2022	340 774.00€	291 873.16€
2023	383 867.11€	323 271.59€
2024	442 760.00€	403 526.28€

● Rappel des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur les 3 dernières années :

	Dépenses de fonctionnement	Recettes de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Recettes d'investissement
2022	989 565,69€	1 156 552,75€	191 509,57€	77 517,93€



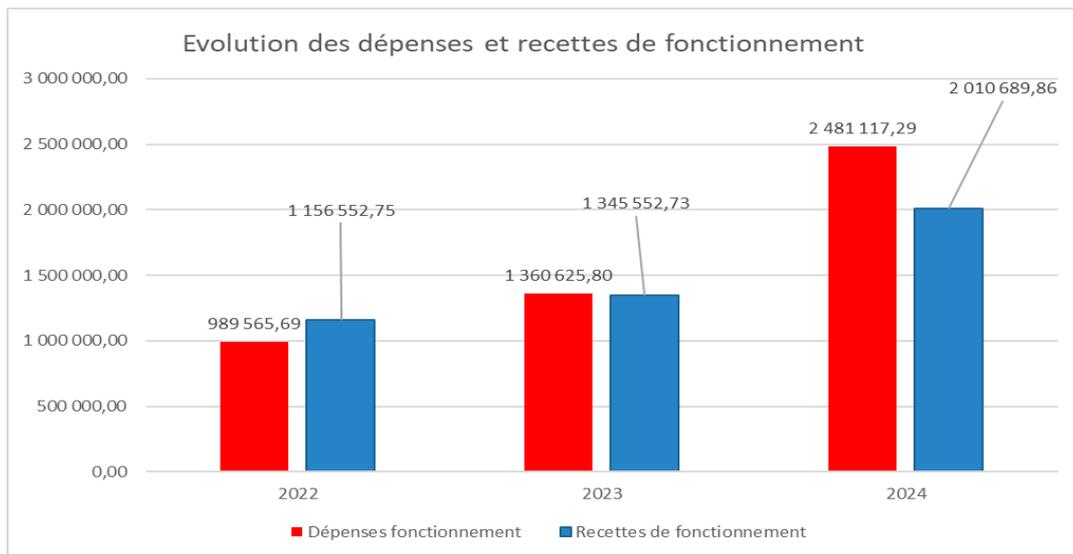


SMAGE
des 2 Morin

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

2023	1 360 417,44€	1 343 187,05€	237 102,40€	204 329,29€
2024	2 481 117,29€	2 010 689,86€	727 335,17€	574 098,17€



Sur l'année de 2024, le SMAGE des 2 Morin a augmenté ses dépenses de fonctionnement de 82%. Ces dépenses sont essentiellement dans le chapitre 011 charge à caractère générale avec l'avancement des opérations en cours dont les postes de dépenses les plus importants sont les suivants :

Programme d'entretien et désembâclement	797 278.23€
Intervention d'urgence (crues 2024)	243 795.71€
Opérations de maîtrise d'œuvre (part non subventionnable)	124 232.47€
Travaux d'extraction de sédiment à Esbly	265 119.00€
Assistance à maîtrise d'ouvrage	173 904.58€
Etude hydrologique et hydraulique	220 339,43€





SMAGE
des 2 Morin

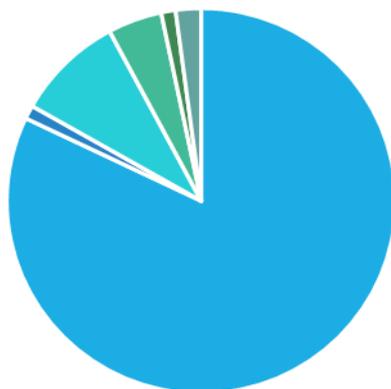
ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

Les recettes de fonctionnement ont augmenté de 49% sur 2024. Les recettes du SMAGE des 2 Morin sont les participations des intercommunalités membres, les subventions de fonctionnement, le FCTVA.

Répartitions des recettes 2024



■ participations ■ smbapm ■ subvention ■ fctva ■ autre ■ refacturation

Sources des recettes de fonctionnement		
Participation des intercommunalités	1 650 000	82.06%
Convention Syndical Aval Petit Morin	22 853.11	1.14%
Subventions	180 426.52	8.97%
FCTVA	90 649.39	4.51%
Autres	24 154.84	1.20%
Refacturation	42 606.00	2.12%
Total	2 010 689.86	100%



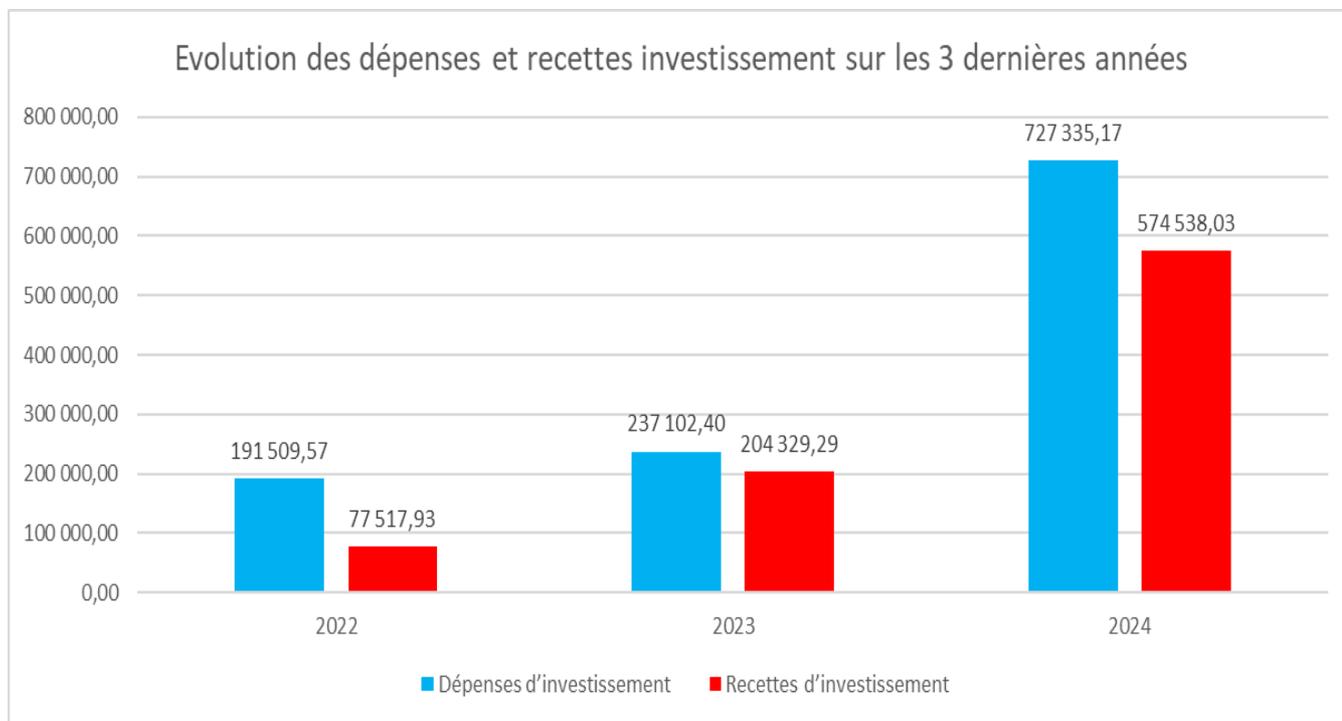


SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE



En investissement, l'augmentation entre 2023 et 2024 est de 206%, cela est due à la poursuite des opérations engagées et au démarrage de nouvelles opérations. Sur l'année 2024, les méthodes de travail ont été repensées pour répondre encore plus aux problématiques existantes sur le territoire :

- L'intégralité des plannings des opérations de maîtrise d'œuvre de travaux ont été optimisés tout en conciliant les périodes d'intervention réglementaire.
- Les opérations de maîtrise d'œuvre sont composées en trois étapes permettant d'engager des travaux à court terme :
 - o Propriété 1 : les travaux d'urgence à engager pour traiter les problématiques sur les parcelles publiques (sans besoin de Déclaration d'Intérêt Général et Dossier Loi sur l'Eau),
 - o Propriété 2 : les travaux à moyen terme sur les parcelles privées qui nécessitent une DIG ;
 - o Propriété 3 : les travaux à plus long terme sur les parcelles privées qui nécessitent une DIG et soumis à un DLE.

● ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2025

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) permet d'identifier les actions à engager sur l'année suivante et ainsi flécher les dépenses et les recettes prévisionnelles. L'objectif est de discuter sur les actions proposées afin d'établir le budget en conséquence. Pour information, le DOB ne prend pas en compte les reports existants qui seront intégrés dans le budget.

Pour 2025, le montant des charges du personnel (chapitre 012) est estimé à 770 000€, pour une équipe de 15 personnes à temps complet, 3 personnes à temps non complet (0.5 ETP et mis à disposition).

Tableau des effectifs du SMAGE des Deux Morin en 2025

Poste	Temps de travail	Statuts
Direction des services	Temps complet	Fonctionnaire
Chargée de communication	Temps incomplet	Contractuelle
Agent technique	Temps incomplet	Mis à disposition contre indemnités





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

Gestionnaire comptable	Temps complet	Fonctionnaire
Animatrice milieux aquatiques (remplacement congés maternité)	Temps complet	Contractuelle
Technicien de rivière	Temps complet	Contractuel
Agent administratif	Temps complet	Contractuelle
Animateur milieux aquatiques et ruissellement (mutualisé sur le SMAGE et le SMBAPM)	Temps incomplet	Contractuel
Animatrice du CTEC du Grand Morin	Temps complet	Contractuelle
Chef de projet aménagement bassin versant et ruissellement aval	Temps complet	Vacant
Animation PEP/PAPI	Temps complet	Vacant
Agent administratif et comptable	Temps complet	Vacant
Technique de rivière (amont)	Temps complet	Vacant
Chef de projet zones humides	Temps complet	Vacant
Direction des services technique	Temps complet	Création
Animation du SAGE 2 Morin	Temps complet	Création
Chef de projet milieux aquatiques (aval)	Temps complet	Création
Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau (aval)	Temps complet	Création

Le bureau syndical propose un développement des services progressif visant l'objectif de 20 personnes d'ici 2030. Pour y parvenir, il est proposé de créer 4 postes dans la partie ressource humaine (ci-dessous).

Les orientations budgétaires ont été élaborées en recensant toutes les actions (travaux, études, entretiens de rivière, désembaclement, prévention des inondations, restauration des milieux aquatiques, volet communication, ressources humaines, équipements, etc.) prévues pour l'année 2025. Le Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) 2024-2030 permet de planifier les opérations engagées et à lancer dans les prochaines années afin de traiter les enjeux du territoire sur la compétence SAGE et GEMAPI.

Tableau synthèse financière

	2 024	2 025	2 026	2 027	2 028	2 029	2 030	Total
INVESTISSEMENT GEMAPI	1 369 075	11 158 989	17 590 761	16 546 487	8 512 389	6 133 693	665 000	61 976 394
ENTRETIEN	899 401	1 257 638	1 350 000	1 370 000	1 390 000	1 410 000	1 430 000	9 107 039
VOLET FONCIER	0	386 800	810 000	760 400	0	0	0	1 957 200
ETUDES GEMAPI	92 373	458 920	157 000	386 600	157 000	40 000	40 000	3 289 093
ETUDES SAGE	244 711	1 367 265	738 318	633 667	276 667	60 000	60 000	3 380 628
TOTAL	2 605 560	14 629 612	20 646 080	19 697 154	10 336 055	7 643 693	2 195 000	77 753 154

Le tableau du PPI 2024-2030 qui sert de document de base pour les orientations budgétaires pour l'année 2025 est annexé à ce document. A noter que les montants indiqués dans le tableau détaillé du PPI sont en hors taxes (HT).

Pour l'année 2025, un volet foncier a été ajouté pour engager une stratégie foncière concertée permettant de mener à bien les travaux résultant des opérations de maître d'œuvre. De plus, le recours à l'emprunt sera engagé sur l'année 2025 avec l'appui du cabinet STRATORIAL.

Les cotisations des intercommunalités membres ont été adopté lors du comité syndical du 14/10/2024 et sont les suivantes :





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_05-DE

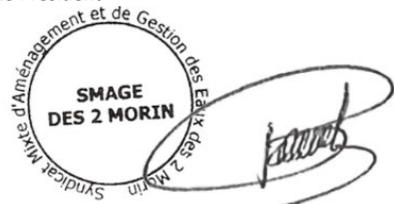
SMAGE 2 MORIN	2025				
Montant des cotisations SMAGE 2 Morin	416 500,00		2 250 000,00		
	SAGE	Cotisations	GEMAPI	Cotisation	Total
CA Coulommiers Pays de Brie	38,29%	159 477,85	50,23%	1 130 088,64	1 289 566,49
CA Val d'Europe Agglomération	11,28%	46 981,20	18,36%	413 052,95	460 034,15
CC des Deux Morin	20,06%	83 549,90	16,51%	371 471,79	455 021,69
CC du Provinois	5,52%	22 990,80	3,93%	88 410,86	111 401,66
CA du Pays de Meaux	0,00%	0,00	3,17%	71 353,69	71 353,69
CC Val Briard	0,82%	3 415,30	0,78%	17 530,06	20 945,36
CC de Sézanne-Sud Ouest Marnais	8,87%	36 943,55	5,96%	134 057,80	171 001,35
CC de la Brie Champenoise	6,81%	28 363,65	1,07%	24 034,23	52 397,88
CA Epernay, Côteaux et Plaine de Champagne	2,66%	11 078,90	0,00%	0,00	11 078,90
CC des Paysages de la Champagne	2,41%	10 037,65	0,00%	0,00	10 037,65
CC du Canton de Charly-sur-Marne	1,35%	5 622,75	0,00%	0,00	5 622,75
CC du Sud Marnais	1,10%	4 581,50	0,00%	0,00	4 581,50
CA de la Région de Château-Thierry	0,83%	3 456,95	0,00%	0,00	3 456,95
TOTAL	100,00%	416 500,00	100,00%	2 250 000,00	2 666 500,00

Après avoir exposé les éléments et discuté, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 26 POUR.

→ Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2024 et le Débat d'Orientation Budgétaire 2025 est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés : délibération n° 2025-05

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-06

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_06-DE



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

4. Renouvellement de l'adhésion à l'association Aquif'Brie pour l'année 2025 : Délibération n° 2025-06

AQUI' Brie est une association fondée pour porter une vision et une gestion patrimoniale de la nappe du Champigny.

- améliore les connaissances sur le Champigny et ses relations avec la nappe superficielle du Brie et celle de l'Yprésien, plus profonde.
- partage le diagnostic et les enjeux pour orienter les actions et éclairer l'évaluation des politiques publiques de préservation du Champigny.
- porte des actions de protection de la nappe auprès de publics agricoles et non agricoles,
- participe aux démarches dites AAC dans le cadre de la protection des captages Grenelle et prioritaires SDAGE.

La partie sud du territoire du SMAGE avec l'Aubetin est incluse dans le périmètre d'action d'Aquif'Brie.

Aquif'Brie participe activement aux opérations portées par le SMAGE des 2 Morin. Le bureau syndical propose de renouveler son adhésion à l'association Aquif'Brie pour l'année 2025 pour un montant de 4180€.

Il est proposé d'accepter la proposition de la commune de la Ferté-Gaucher et de créer une antenne technique sur l'aval du territoire.

Après discussion, Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

→ Le renouvellement de l'adhésion à l'association Aquif'Brie pour l'année 2025 a été validé : délibération n° 2025-06

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-07

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_07-DE



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

5. Gratification de stage (période de plus de 2 mois) : Délibération n° 2025-07

VU le code de l'éducation – art L124-18 et D124-6

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative à la fonction publique territoriale

VU la loi n° 2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, articles 24 à 29

VU la loi n° 2014-788 du 10 juillet 2014 tendant au développement, à l'encadrement des stages et à l'amélioration du statut des stagiaires

VU la circulaire du 23 juillet 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'Etat ne présentant pas un caractère industriel et commercial

VU la circulaire du 4 novembre 2009 relative aux modalités d'accueil des étudiants de l'Enseignement supérieur en stage dans les collectivités territoriales et leurs établissements publics ne présentant pas de caractère industriel et commercial

M. le Président Philippe DE VESTELE rappelle que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la (collectivité ou l'établissement) pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

M. le Président Philippe DE VESTELE précise que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. *(Les textes définissent le taux de gratification minimum. Cependant, la collectivité ou l'établissement peut prévoir une gratification supérieure en précisant les modalités dans la présente délibération)*

Lorsque le stage est inférieur ou égal à deux mois, la collectivité peut décider de verser une gratification (non obligatoire) dont le montant et les conditions sont fixées par délibération.

M. le Président Philippe DE VESTELE propose à au Comité Syndical de fixer comme suit les conditions dans lesquelles une contrepartie financière est versée aux stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au sein du SMAGE DES 2 MORIN.

Elle prend la forme d'une gratification dont le montant forfaitaire, accordée en contrepartie de services effectivement rendus à la collectivité, est déterminé par le montant applicable par les textes en vigueur.

La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Son versement restera néanmoins conditionné à l'appréciation de l'autorité territoriale sur le travail à fournir.

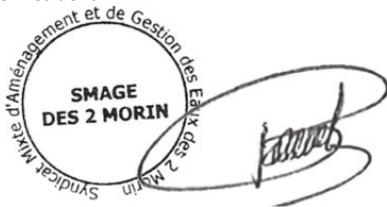
ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

- **Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,**
- **DECIDE :**
 - d'instituer le versement d'une gratification des stagiaires de l'enseignement supérieur accueillis au SMAGE des 2 MORIN selon les conditions prévues ci-dessus ;
 - d'autoriser le président à signer les conventions à intervenir ;
 - d'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget,

Il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_08-DE

Extrait délibération n° 2025-08

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence	Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin						
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI	M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI	M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE	Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE	M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE	M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE	M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE	M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE	M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE	M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

6. Création de poste : Direction des Services Techniques : Délibération n° 2025-08

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 01/03/2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'un directeur des services techniques à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un titulaire ou d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pourvoir;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste de directeur des services techniques et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'ingénieur territorial ou ingénieur principal territorial et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

L'assemblée valide de la création d'un poste de directeur des services techniques.



SMAGE
des 2 Morin

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

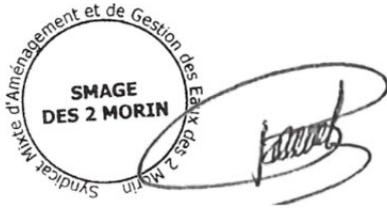
Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_08-DE

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_10-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-10

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

8. Création de poste : Chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau : Délibération n° 2025-10

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 01/03/2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent d'un chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un titulaire ou d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pourvoir ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste de chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial, technicien territorial 2^{ème} CL, technicien territorial 1^{ère} cl, d'ingénieur territorial ou ingénieur principal territorial et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;



SMAGE
des 2 Morin

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_10-DE

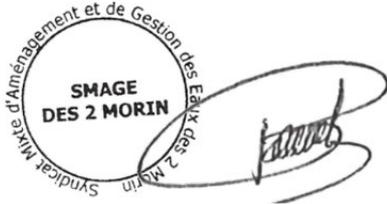
ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.

L'assemblée valide de la création d'un poste de chef de projet zone d'expansion de crue et stockage d'eau.

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Envoyé en préfecture le 13/03/2025
Reçu en préfecture le 13/03/2025
Publié le
ID : 077-200078038-20250219-D_2025_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-11

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

9. Création de poste : Chef de projet milieux aquatiques : Délibération n° 2025-11

Vu l'article L. 332-8 1° du Code Général de la Fonction Publique ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Sur le rapport de Monsieur le Président, après en avoir délibéré et à la majorité de ses membres présents ou représentés ;

DÉCIDE

- La création à compter du 01/03/2025 au tableau des effectifs d'un emploi permanent de chef de projet des milieux aquatiques à temps complet pour 35 heures hebdomadaires.

PRÉCISE

- Que cet emploi pourra être pourvu par le recrutement d'un titulaire ou d'un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée de maximum 3 ans dans les conditions de l'article L. 332-8 1° du CGFP précité compte tenu des spécificités de l'emploi à pourvoir ;
- Que ce contrat sera renouvelable par reconduction expresse. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat de l'agent sera reconduit pour une durée indéterminée.
- Que l'agent recruté par contrat devra justifier d'une formation en lien avec les spécificités du poste de chef de projet des milieux aquatiques et/ou d'une expérience professionnelle sur des postes similaires ;
- Que la rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade de technicien territorial, technicien territorial 2^{ème} CL, technicien territorial 1^{ère} CL, d'ingénieur territorial ou ingénieur principal territorial et assortie du régime indemnitaire dans les conditions prévues par délibération 2020-06 du 11/03/2020 ;
- Que Monsieur le Président est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

DIT

- Que les crédits correspondants seront prévus au budget ;



SMAGE
des 2 Morin

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_11-DE

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

Après discussion, il est procédé au vote : soit 0 ABSTENTION, 0 CONTRE, 24 POUR.
L'assemblée valide de la création d'un poste de chef de projet des milieux aquatiques.

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-12

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X		

Envoyé en préfecture le 13/03/2025

Reçu en préfecture le 13/03/2025

Publié le

ID : 077-200078038-20250219-D_2025_12-DE



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

10. Autorisation pour le recours au contrat d'apprentissage : Délibération n° 2025-12

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code du travail, notamment les articles L. 6227-1 à L. 6227-12 et D. 6271-1 à D. 6275-5,

M Le Président expose au Comité Syndical que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 ans au minimum et de 29 ans révolus au maximum, d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration. Ce dispositif peut être ouvert, sous condition, à des mineurs de 15 ans ou à des majeurs de 30 ans et plus (personne reconnue handicapée ou qui envisage de créer ou reprendre une entreprise supposant l'obtention d'un diplôme). Cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Il rappelle que ce dispositif présente un intérêt tant pour les personnes accueillies que pour les services accueillants, compte tenu des diplômes préparés par les postulants et des qualifications requises.

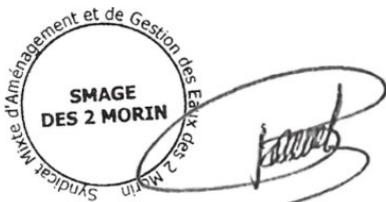
Après en avoir délibéré, Le comité syndical décide :

- De recourir au contrat d'apprentissage,
- De conclure, dès la rentrée scolaire de cette année, un contrat d'apprentissage.
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation d'apprentis.
- Les dépenses correspondantes, notamment salaires et frais de formation, seront inscrits au budget (*préciser*), au chapitre (*préciser*), article (*préciser*) de nos documents budgétaires,

Adopté à l'unanimité des présents et représentés à 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions.

Date de publication : 03/03/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 03/03/2025
Affiché le 03/03/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 19/02/2025
Le Président





SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2025-13

Le dix février deux mille vingt-cinq, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle des Mariages de Mouroux (77120) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 30/01/2025

Début de réunion : 18h30

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 27 - Votants : 26

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégués au SMAGE des Deux Morin							
CA coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TÉMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis	X	Départ à 18h40	
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MOREL Frédéric	X		
	Suppléant	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X	Départ à 19h00	
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MAZZUCHELLI Olivier			X
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYPERS Marc	X		
CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Etienne			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick	X		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan	X		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT COCHET	X		
CC Sézanne Sud-Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X		
	Titulaire	SAGE		M. THUILLIER Jean-François			Excusé
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. DUVAT Xavier	X		
	Titulaire	SAGE		M. MIGUEL José	X		
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian			Excusé



ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER
Préservons nos rivières et notre territoire

	Titulaire	SAGE	M. DENIS Max	X		
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE	M. GONCALVES Alain			X
CC Canton de Charly sur Marne	Titulaire	SAGE	M. BOURGEOIS Pierre	X		
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE	M. MOROY Alain	X		
INVITÉS						
Mme Julie EISSEN (ICAPE)						
M. Jacques DALQUIE						
Équipe du SMAGE des Deux Morin						
Mme BLOT Hélène		Mme CHABANE Stéphanie			Mme GALLAND Mathilde	
Mme DUBOIS-PLIER Karine						

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

11. Déménagement du siège du SMAGE des 2 Morin et création d'une antenne : Délibération n° 2025-13

Actuellement, le SMAGE des 2 Morin est hébergé à la Maison France Service de la Ferté-Gaucher dont la capacité d'accueil ne répond pas aux besoins de développement des services du SMAGE. La commune de la Ferté-Gaucher propose au SMAGE des 2 Morin d'installer le siège et les services du SMAGE des 2 Morin dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie dont elle est propriétaire avec une capacité d'accueil de 24 personnes.

En complément, le bureau syndical propose la création d'une antenne technique sur l'aval du territoire sur Val d'Europe Agglomération pour être plus attractif dans le recrutement des profils techniques. Cette organisation permettra de mailler le territoire avec la présence de l'équipe technique du SMAGE des 2 Morin aussi bien en amont du bassin versant qu'en aval.

Il est proposé d'accepter la proposition de la commune de la Ferté-Gaucher et de créer une antenne technique sur l'aval du territoire.

Il est procédé au vote : soit 2 ABSTENTIONS, 0 CONTRE, 22 POUR.

→ La proposition de s'installer dans le bâtiment de l'ancienne trésorerie et la création d'une antenne ont été validées : délibération n° 2025-13

Date de publication : 13/02/2025
Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 13/02/2025
Affiché le 13/02/2025
Fait à La Ferté Gaucher, le 13/02/2025
Le Président